

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DEVE 1048 Subvention (10 000 euros) à l'association Ile-de-France Environnement (13^{ème}) pour ses activités en faveur de la défense de l'environnement.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Ile-de-France Environnement (13^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association Ile-de-France Environnement dont le siège social est situé au 2 rue du Dessous-des-Berges (13^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2014.